

DISPOSITIONS PRATIQUES

Des dispositions générales

1. La carte d'étudiant et la montre bracelet au poignet sont exigées
2. L'étudiant doit avoir une tenue décente et être bien coiffé en tant que cadre pour entrer dans l'enceinte de l'école
3. Tout étudiant doit avoir une adresse e-mail fonctionnelle pour y recevoir des documents pédagogiques et des informations administratives
4. Tout étudiant bagarreur, impoli et indiscipliné est exclu de l'école
5. Tout étudiant doit veiller à la propreté de l'école

De la participation aux examens

6. Les étudiants ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école avec des sacs à mains ou en bandoulières, des cartables, des cahiers et des livres.
7. Tous objets trouvés dans l'enceinte de l'école (toilettes, point de rencontre, corbeilles, etc.) seront détruits.
8. Chaque étudiant devra se munir de son propre matériel (règle, effaceur, calculatrice, plan comptable, crayon, etc.).
9. La participation de tous les étudiants aux Examens est obligatoire.
10. Tout étudiant doit être à jour dans le paiement de ses frais de scolarité.
11. Aucun étudiant n'est autorisé à sortir de la salle avant 1 heure pendant le déroulement des épreuves.

Des retards et absences aux examens

12. Les étudiants ne sont pas autorisés à entrer après 45 minutes de retard dans la salle d'examen.
13. La note 00/20 est attribuée à tout étudiant absent. Il n'y a pas d'examen spécial quel que soit le motif d'absence ou de retard.

De la fraude

14. L'étudiant qui traitera un sujet qui n'est pas de sa classe aura la note 00/20 dans l'épreuve concernée.
15. En cas de fraude ou de tentative de fraude dans une épreuve, l'étudiant reçoit la note 00/20 dans toutes les épreuves.
16. Ne pas rendre sa copie est un cas de fraude. L'étudiant reçoit la note 00/20 dans toutes les épreuves.
17. Mettre un faux nom ou ne pas mettre son nom sur sa feuille de copie d'examen est un cas de fraude. L'étudiant reçoit la note 00/20 dans toutes les épreuves.
18. Il est interdit d'avoir un téléphone portable au sein de l'école pendant les DST et les examens.
19. L'utilisation du téléphone portable est un cas de fraude quel que soit le motif.
20. Il est strictement interdit d'entrer dans une salle d'examen avec des écouteurs aux oreilles.
21. Pendant le déroulement de l'épreuve, le surveillant a le droit de contrôler plusieurs fois les feuilles de l'étudiant.

De l'annulation des Devoirs Surveillés sur Table (DST)

22. La note 00/20 attribuée pour fraude ou tentative de fraude pendant les devoirs surveillés sur table (DST) est une note éliminatoire. L'étudiant est exclu temporairement de l'établissement et ne participe plus aux épreuves de DST. La note 00/20 aussi est attribuée automatiquement à toutes les épreuves des DST.

De l'annulation d'une session d'examens

23. La note 00/20 attribuée pour fraude ou tentative de fraude pendant les examens du premier ou du deuxième semestre est une note éliminatoire. L'étudiant ne participe plus aux examens du semestre concerné. La note 00/20 lui est attribuée automatiquement sur toutes les unités d'enseignement du semestre en cours.
24. La note 00/20 attribuée pour fraude ou tentative de fraude pendant les examens de la deuxième session est une note éliminatoire. La note 00/20 est attribuée automatiquement à toutes les unités d'enseignement de la deuxième session. L'étudiant est échoué. Il conserve les unités d'enseignement validées.

Ces dispositions pratiques doivent être respectées par tous.

LA DIRECTION



**ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GESTION
ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**

Arrêté d'agrément définitif n°4677/MES/CAB du 05 juillet 2017

Classée parmi les 1000 meilleures universités et écoles du monde depuis 2008

www.eduniversal.com

**PROGRAMME DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE
2017-2018**

B.P : 2339 – Brazzaville - CONGO

Tél : 06 691 96 79 / 05 739 26 89 / 04 404 46 71

Site web : www.esgae.net

Email: esgae@yahoo.fr

PREMIÈRE SESSION

PREMIER SEMESTRE

- ◆ Réunion du corps professoral : Samedi 07 Octobre 2017 à 10h00
- ◆ Séminaire d'intégration des étudiants : Lundi 09 Octobre 2017 à 14h00
- ◆ Rentrée pédagogique : Mercredi 11 Octobre 2017
- ◆ DST N°1 : Mercredi 13 au Jeudi 21 Décembre 2017
- ◆ Fin du 1^{er} semestre : Vendredi 02 Février 2018 après cours
- ◆ Examens de fin du 1^{er} semestre : Jeudi 08 au Vendredi 16 Février 2018
- ◆ Proclamation des résultats : Vendredi 02 Mars 2018 à 16h00

DEUXIÈME SEMESTRE

- ◆ Réunion du corps professoral : Samedi 17 Février 2018 à 10h00
- ◆ Début des cours : Lundi 19 Février 2018
- ◆ DST N°2 : Mercredi 11 au Jeudi 19 Avril 2018
Reprise des cours Lundi 23 Avril 2018
- ◆ Fin du 2^e semestre : Vendredi 01 Juin 2018 après cours
- ◆ Examens de fin du 2^e semestre : Mercredi 06 au Vendredi 15 Juin 2018
- ◆ Date limite de dépôt des Mémoires Master 2, Notes de Recherche de CESAE et des Projets Informatiques : Lundi 04 Juin 2018 à 20h30.
- ◆ Soutenances des Mémoires Master 2, Notes de Recherche de CESAE et des Projets Informatiques : Lundi 18 au Lundi 25 Juin 2018
- ◆ Proclamation des résultats : Samedi 30 Juin 2018 à 16h00

DEUXIÈME SESSION

- ◆ Examens de la 2^e session : Jeudi 12 au Vendredi 20 Juillet 2018.
- ◆ Date limite de dépôt des Mémoires Master 2, Notes de Recherche de CESAE et des Projets Informatiques : Lundi 09 Juillet 2018 à 20h30
- ◆ Soutenances des Mémoires Master 2, Notes de Recherche de CESAE et des Projets Informatiques : Lundi 23 au Samedi 28 Juillet 2018
- ◆ Proclamation des résultats : Mardi 31 Juillet 2018 à 16h00

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIES

- ◆ Toussaint : Mercredi 1^{er} Novembre 2017
- ◆ Déclaration de la République : Mardi 28 Novembre 2017
- ◆ Noël : Vendredi 22 Décembre 2017 au Mercredi 03 Janvier 2018
Reprise des cours Jeudi 04 Janvier 2018
- ◆ Pâques : Vendredi 23 Mars après cours au Mardi 03 Avril 2018
Reprise des cours Mercredi 04 Avril 2018
- ◆ Fête du travail : Mardi 1^{er} Mai 2018
- ◆ Ascension : Jeudi 10 Mai 2018
- ◆ Pentecôte : Lundi 21 Mai 2018

Le nombre de places étant limité, les inscriptions et les réinscriptions au titre de l'année académique 2017-2018 démarrent dès le 1^{er} juillet 2017